

Quel est le montant de l'indemnité d'immobilisation à l'étranger ?

Réponse courte

Le montant de l'indemnité d'immobilisation à l'étranger est de **23,05 euros bruts** par période de 24 heures d'immobilisation. Ce montant est fixé à l'article 30 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026. Il s'agit d'une indemnité distincte des frais de route, qui vient s'y **ajouter** et non s'y substituer.

L'indemnité est versée lorsque le conducteur ou convoyeur est immobilisé à l'étranger pour des raisons **indépendantes de sa volonté**, comme détaillé dans les conditions de l'indemnité d'immobilisation, et que le temps d'immobilisation ne constitue pas du temps de travail effectif. Pendant l'immobilisation, les indemnités de repas (**9,50 euros**), de découcher à l'étranger (**7,50 euros**) et le supplément journalier (**2,50 euros**) continuent de s'appliquer.

Définition

Le montant de **23,05 euros bruts** constitue la compensation forfaitaire pour chaque période complète de 24 heures d'immobilisation involontaire à l'étranger.

Ce montant est soumis aux cotisations sociales et à l'imposition. Il reflète la **contrainte exceptionnelle** subie par le conducteur bloqué loin de son domicile.

Conditions d'exercice

Le montant s'applique dans un cadre précis défini par l'article 30.

Élément	Détail
Montant brut	23,05 euros
Période	Par tranche de 24 heures complètes
Nature	Indemnité brute soumise aux cotisations
Cumul repas	+ 9,50 euros (ou 2 x 9,50 euros si >= 10h)
Cumul découcher	+ 7,50 euros par nuitée
Cumul supplément	+ 2,50 euros par jour (> 24h à l'étranger)
Total journalier possible	Jusqu'à 42,55 euros (immobilisation + repas + découcher + supplément)

Modalités pratiques

Le calcul du coût total d'une immobilisation inclut plusieurs composantes.

Composante	Montant
Indemnité d'immobilisation	23,05 euros bruts / 24h
1re indemnité de repas (>= 6h)	9,50 euros (étranger)
2e indemnité de repas (>= 10h)	9,50 euros (étranger)
Indemnité de découcher	7,50 euros (étranger)
Supplément journalier (> 24h)	2,50 euros / jour
Exemple : 48h d'immobilisation	2 x 23,05 + frais de route = coût total significatif

Pratiques et recommandations

Budgétiser un poste d'immobilisation dans les coûts de transport international permet d'anticiper les charges exceptionnelles.

Calculer le coût total d'une immobilisation en cumulant toutes les indemnités applicables donne une vision réaliste de l'impact financier.

Déclarer correctement le montant brut de 23,05 euros sur le bulletin de paie avec les cotisations sociales afférentes respecte les obligations déclaratives.

Documenter chaque immobilisation avec les justificatifs permet de retracer le calcul en cas de contrôle de la [CCSS](#) ou de l'[ITM](#).

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 30 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Indemnité d'immobilisation : 23,05 euros bruts par 24h
Art. 31 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Frais de route cumulables pendant l'immobilisation

L'indemnité d'immobilisation s'élève à 23,05 euros bruts par 24 heures. Elle se cumule avec les frais de route, portant le coût journalier total à plus de 40 euros pour l'employeur.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.